3 SESSIONS DANS LA MANCHE

du 22/03 au 24/06/2021

INFORMATION COLLECTIVE

Vains 09/03/2021 de 14h à 15h



du 17/09 au 17/12/2021

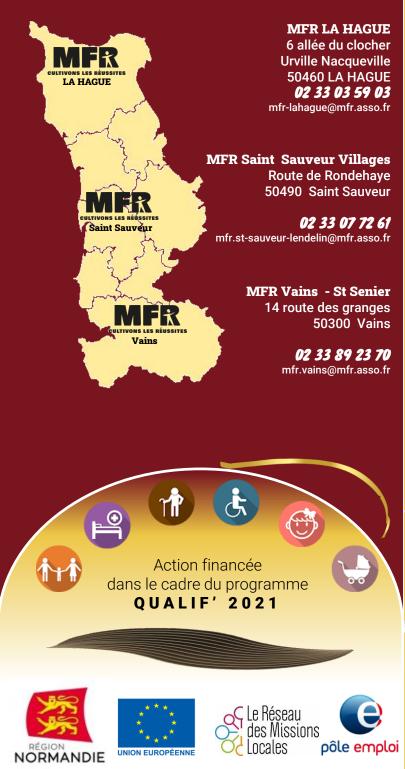
INFORMATION COLLECTIVE

LA HAGUE et Saint- Sauveur Villages 31/08/2021 de 14h à 15h

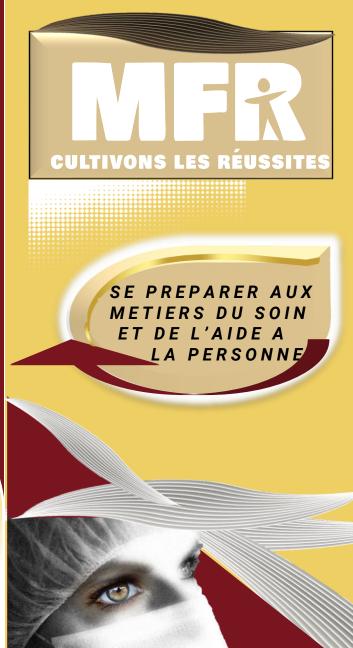
Les tests, pour les personnes intéressées se dérouleront à la suite des informations collectives de 15h à 16h.

Les personnes retenues lors des tests seront convoquées par téléphone pour un entretien *le vendredi suivant à partir de 9h30*.

Un courrier comportant la liste des pièces administratives parviendra ensuite aux candidats retenus.



FORMATION QUALIFIANTE



L'ACTION

Organisée autour de thématiques variées et essentielles pour atteindre les objectifs suivants:



Devenir professionnel des métiers du soin et de l'aide à domicile

Acquérir des compétences techniques

Développer la communication professionnelle

Découvrir les différentes pathologies

Acquérir les 1ers gestes de secours

Accompagner et certifier l'évolution des compétences numériques

PUBLICS VISES

- Demandeurs d'emploi en recherche de qualification
- A titre dérogatoire jeunes sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois
- Salariés en contrat aidé
- Salariés en contrat dans une structure d'insertion par l'activité économique

Nécessité de maîtriser les savoirs de base



RYTHME DE LA FORMATION

315 heures au centre de formation réparties sur 10 semaines :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

140 heures en stage réparties sur 4 semaines au sein d'une structure en lien avec le projet :

Les horaires sont déterminés avec la structure d'accueil partenaire de la formation. (EHPAD, IME, ESAT, association et entreprise d'aide à domicile, service hospitalier...)

DES METIERS QUI RECRUTENT



Des stages pratiques pour découvrir les métiers



Aide à domicile Agent de service hospitalier Employé familial Métiers en lien avec le handicap

FINANCEMENT & REMUNERATION

Des coûts pédagogiques financés par la Région Une rémunération assurée pour chaque stagiaire de 652* euros minimum.

* hors prise en charge par le régime conventionnel (Pôle emploi – employeurs). Acompte de 200 €, dès le démarrage du parcours.

Un cumul possible avec :

- Une gratification librement versée par une entreprise lors d'un stage
- Le RSA et la prime d'activité
- Un salaire : pour les personnes qui cumulent une formation et un emploi dans le respect de la règlementation du temps de travail
- Les indemnités journalières accident du travail des stagiaires reconnus travailleurs handicapés dans un centre de rééducation professionnel (CRP)

Une action certifiée



